

Ecole de la Barantonnerie
Procès-verbal du Conseil d'école du 1^{er} trimestre
Vendredi 14 octobre 2022

Présents,
Enseignants

Mme Parisot	Directrice, classe de CM1
Mme Luizard	Adjointe classe CP/CE1
Mme Steffen	Adjointe classe CE1
M. Bullou	Adjoint classe CE2
M. Liévin	Adjoint classe CM1
Mme Guillemot	Adjointe classe CE2-CM2
Mme Mauvignier	Adjointe classe CM1-CM2 décharge direction

Municipalité

Mme Lahitte	Adjointe aux affaires scolaires et à la petite enfance
-------------	--

Représentants des parents d'élèves

FCPE

Mme Vitroly	Représentante de parents d'élèves titulaire
Mme Quintard	Représentant de parents d'élèves titulaire
Mme Thomas	Représentant de parents d'élèves suppléante – Remplaçante de M. Gattoufi

PEEP

Mme Mateus Denoyelle	Représentante de parents d'élèves titulaire
Mme Gorhy	Représentante de parents d'élèves titulaire
Mme Bosso	Représentante de parents d'élèves titulaire
Mme Leroy	Représentante de parents d'élèves titulaire

Absents Excusés

Mme Gachignard	Inspectrice de l'Education Nationale
Mme Wantiez	Adjointe classe CP
Mme Gauthier	Adjointe classe CP – Remplaçante de Mme Wantiez
M. Gattoufi	Représentant de parents d'élèves titulaire

Ordre du jour

- Présentation du nouveau conseil d'école
- Elections des représentants de parents d'élèves
- Conseil d'école : composition et compétences
- Rentrée 2022 : structure, effectifs, organisation, équipe pédagogique
- Vote du règlement intérieur de l'école
- Plan de continuité pédagogique
- Evaluations nationales
- Aide aux élèves en difficulté : APC - RASED
- Projet de territoire
- Projets de l'année
- EPS
- Points Mairie
 - Travaux
 - Plan de relance numérique
- Dates de l'année

1. Présentation – Tour de table

Ouverture de la séance à 18h

Mme Céline Guillemot est nommée secrétaire de séance.

Mme Aurélie Mauvignier assure la décharge de Mme Parisot tous les vendredis et un lundi sur trois (décharge 33%)

2. Résultats des élections des représentants de parents d'élèves

Les élections des représentants des parents d'élèves ont eu lieu vendredi 7 octobre.

Sur 283 électeurs il y a eu 183 votants, 175 suffrages exprimés soit un taux de participation de 64,66 % (65,51 % en 2021).

Sont élus pour l'année scolaire 2022/2023

Titulaires :

FCPE : Mme Vitroly, Mme Quintard, M. Gattoufi

PEEP : Mme Mateus Denoyelle, Mme Gorhy-Lecomte, Mme Bosso, Mme Leroy

3. Le conseil d'école : composition et compétences

Présentation, compétences

- Le conseil d'école, sur proposition de la directrice de l'école : établit son mode de fonctionnement, établit son règlement intérieur et notamment les modalités des délibérations
- Le conseil d'école vote le règlement intérieur de l'école
- Il établit le projet d'organisation pédagogique de la semaine scolaire.
- Il est associé à l'élaboration du projet d'école
- Il adopte le projet d'école.
- Il donne son avis et fait des suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes questions qui intéressent la vie de l'école, notamment l'intégration des enfants handicapés, les activités périscolaires, la restauration scolaire, l'hygiène scolaire, la sécurité des enfants, les activités pédagogiques complémentaires... -
- Il donne son avis sur l'utilisation des locaux scolaires.
- Il doit être informé : - du principe du choix des matériels ou des livres - de l'organisation des activités pédagogiques complémentaires - de l'organisation des rencontres parents / enseignants

Etablissement du règlement intérieur du conseil d'école.

- En session ordinaire, il se réunit une fois par trimestre soit 3 fois dans l'année
- En session extraordinaire, il peut être convoqué à la demande de la directrice, du Maire ou de plus de la moitié de ses membres.
- Vote : à main levée sauf si une personne demande un vote à bulletin secret.
- Ordre du jour : il est arrêté par la directrice après examen des propositions qui lui sont adressées à l'écrit par les membres du conseil d'école au moins une semaine avant chaque réunion.
- Pour la partie pédagogique du projet d'école, le conseil d'école ne statue que sur proposition des équipes pédagogiques.
- Au sujet des questions diverses, il n'y en a pas à l'ordre du jour d'un conseil d'école. Il est demandé à tous les membres du conseil d'école de respecter un délai minimum entre l'inscription d'un thème et sa discussion afin qu'il soit possible de réunir une documentation qui permette de débattre de manière constructive.
- A l'issue de chaque conseil d'école, un procès-verbal est établi par la directrice qui le signe ainsi que le secrétaire de séance. Un exemplaire est affiché, des exemplaires sont transmis à l'Inspecteur de l'Education nationale chargé de la circonscription, au maire et aux fédérations de parents d'élèves élus.

Le conseil d'école : composition

De droit :

- Le directeur/la directrice de l'école (président(e) du conseil d'école,
- L'ensemble de l'équipe pédagogique,
- Les membres du réseau d'aide spécialisée,
- Les représentants de parents d'élèves titulaires,
- Le Maire et/ou un représentant de la municipalité,
- L'Inspectrice de l'Education nationale,
- Le Délégué Départemental de l'Education nationale.

Il est admis que tous les représentants de la liste pourront siéger au conseil d'école. Cependant en cas de délibération et de vote, **seuls les titulaires seront appelés à s'exprimer.**

Peuvent siéger **avec voix consultatives** : le médecin scolaire, l'infirmière scolaire, les intervenants dans l'école et les représentants de parents suppléants.

4 – Rentrée 2022 : structure, effectifs, organisation

177 élèves sont inscrits et répartis sur sept classes.

CP Mme Wantiez	25 élèves	CM1 M. Liévin	28 élèves
CP-CE1 Mme Luizard	15+9 =24 élèves	CM1-CM2 Mmes Mauvignier/Parisot	15+11=26 élèves
CE1 Mme Steffen	23 élèves	CE2-CM2 Mme Guillemot	6+20 = 26 élèves
CE2 M.Bullou	25 élèves		

5 – Vote du Règlement intérieur de l'école

Le Conseil d'Ecole adopte à l'unanimité le règlement intérieur élaboré par l'équipe enseignante sur la base du « Règlement type des écoles maternelles et élémentaire du département des Yvelines ».

6 –Plan de continuité pédagogique

Le protocole sanitaire pour l'année scolaire 2022-2023 comporte quatre niveaux afin que les mesures soient proportionnées à la circulation du virus. Le niveau actuellement appliqué dans le département est le niveau socle.

Plan de continuité pédagogique

Le plan de continuité pédagogique présenté en annexe précise les modalités d'organisation pour assurer les apprentissages en cas d'enseignement hybride (alternance d'enseignement en présentiel et en distanciel) ou en cas de fermeture de classe ou d'école.

7 – Evaluations nationales CP-CE1

Evaluations nationales

Des évaluations nationales proposées aux élèves de CP et CE1 ont été passées entre le 12 et le 23 septembre. Elles comprenaient deux séquences de Maths et trois séquences de Français pour les CP et trois séquences de Français dont une lecture individuelle et deux séquences de Mathématiques pour les CE1.

Les résultats sont transmis aux familles et donnent lieu ensuite à un travail d'analyse en équipe et avec les collègues du RASED et de Maternelle, afin d'ajuster les enseignements aux besoins des élèves.

Evaluations continues : mise en place du LSU Livret scolaire unique du CP à la 3è

Le LSU mis en place cette année sera consultable en ligne. Les identifiants et codes de connexion seront transmis aux familles qui n'en disposeraient pas ou plus. Il y aura deux livrets semestriels, le premier en janvier et le second en juin.

8- Aide aux élèves en difficulté/ Rased

Les Activités Pédagogiques Complémentaires (APC) peuvent être proposées aux élèves :

- Les lundis, mardis et jeudis de 12h50 à 13h20
- comme accompagnement différencié en français ou en mathématiques
- et/ou un accompagnement dans le travail personnel
- et/ou une activité prévue dans le cadre du projet d'école (exemple : jeux de logique destinés à tous les élèves de l'école et dont les parents ont donné leur accord).
- Les élèves peuvent participer à une voire deux séances d'APC par semaine.

RASED : Réseau d'Aides Spécialisées aux élèves en difficultés

Madame Dudrat présente l'antenne du Perray-en-Yvelines

- Le RASED est placé sous la responsabilité de Madame Gachignard IEN de la circonscription de Chevreuse qui fixe les priorités de travail

- Les collègues de l'antenne du Perray-en-Yvelines interviennent sur quatre communes : les Essarts-le-Roi, Le Perray-en-Yvelines, Lévis-Saint-Nom et le Mesnil Saint-Denis.
- Le personnel de cette antenne :
Mme FORTIN Florence, enseignante spécialisée chargée des aides à dominante pédagogique
→ Aider l'élève à apprendre à apprendre
Mme DUDRAT Isabelle, enseignante spécialisée chargée des aides à dominante relationnelle
→ Aider l'enfant à devenir élève
Mme THIBAULT Florence, psychologue de l'E.N.
→ Aider à comprendre les difficultés d'un enfant et contribuer à faire évoluer la situation.
Mme Thibault peut être amenée à formuler des conseils de consultation spécialisée. Elle contribue à l'accueil des élèves en situation de handicap et à l'élaboration de leur projet personnalisé de scolarisation (PPS).
Ces personnes sont membres des équipes pédagogiques des écoles dans lesquelles elles interviennent
- Les aides spécialisées viennent en appui et en accompagnement de l'action des enseignants des classes. Elles ont pour objectif de prévenir et de remédier aux difficultés persistantes d'apprentissage ou de comportement, qui résistent aux aides apportées par les enseignants en classe. Elles peuvent être sollicitées par l'enseignant, les parents ou l'élève.
En fonction de l'analyse qu'elle fait de chaque demande, l'équipe du RASED se donne pour objectif d'apporter une réponse spécifique, ciblée, mise en œuvre par l'une des spécialités, parfois deux.
- L'enfant participe à une ou plusieurs séances hebdomadaires, seul ou en petit groupe selon la nature de l'aide.
- Des bilans réguliers sont effectués avec les parents, les enseignants et le Rased afin d'évaluer les effets de l'aide et éventuellement modifier le projet initial.
- La psychologue et les enseignantes spécialisées du RASED contribuent à l'élaboration et la mise en œuvre des PPRE (plan personnalisé de réussite éducative) et PAP (plan d'accompagnement personnalisé).
- La plaquette du RASED est à disposition des familles.
- L'équipe du RASED est joignable :
Ecole des Platanes, 3 rue des Lauriers 78610 Le Perray en Yvelines
01 30 46 33 30
rasedleperray@gmail.com

Madame Parisot rappelle la possibilité pour toutes les familles d'inscrire leurs enfants sur le site de soutien scolaire en ligne proposé par la municipalité.

9 – Projet de territoire

Le projet de territoire est un outil évolutif, construit en partenariat et qui définit les priorités éducatives de la communauté éducative.

Il permet à l'équipe de faire un constat de ce qui existe, d'analyser les besoins, de fixer des objectifs de travail.

Les axes retenus pour 2022-2023 :

- Résoudre des problèmes
- Apprendre à comprendre différents textes lus ou entendus avec ou sans support
- Pôle linguistique renforcé
- Impulser une dynamique collective autour du numérique
- Projet chorale
- Promouvoir la pratique sportive pour améliorer le climat relationnel et renforcer les compétences sociales et civique

10 – Projets de classes et sorties

Sorties/ Interventions

Classe de CE2-CM2

Sortie avec un animateur du PNR sur le thème des plantes sauvages

Sortie organisée par la Communauté d'Agglomérations de Rambouillet Territoire au théâtre La Lanterne à Rambouillet pour les CM2 sur le thème de la protection de l'environnement

Judi 13 octobre participation à la « dictée des écoles » Salle des Granges. Tous les élèves de CM ont participé, la dictée leur a été faite par Madame Lahitte. Un jury procèdera à la correction et chaque élève recevra un prix en remerciement de sa participation lundi 17 octobre après-midi en présence de Clara Rose Delange auteure du "poème à planter".

Intervention Planète Mômes : différentes conférences seront proposées aux élèves le lundi 29 novembre.

Spectacle de Noël : théâtre et musique - vendredi 2 décembre dans la salle de la Mare au Loup.

Projets sur l'année

1. Liaison maternelle/CP

La classe de CP commencera une correspondance avec une classe de GS du Pont Marquant au retour de Mme Wantiez

2. Liaison CM2/6^{ème} : tous les élèves de CM2 participeront à un projet chorale avec le collège des Molières aux essarts Le Roi.

3. Projet avec la médiathèque

Deux séances seront proposées à chaque classe de l'école sur un thème laissé au choix des enseignants.

Les CM1 participeront à une rencontre avec Madame Sophie Noël, auteure de jeunesse. A cette occasion ils liront plusieurs œuvres et prépareront une interview.

4. **Projet musical théâtralisé « Le grand voyage d'Annabelle »** en partenariat avec un musicien du conservatoire de Rambouillet. Chaque classe bénéficiera de 10 heures de travail avec Simon BOLZINGER dumiste (diplôme universitaire de musicien intervenant) Les chants seront travaillés également en classe entre deux rencontres. Ce travail donnera lieu en fin d'année à la présentation d'un spectacle devant les familles Salle de La mare au Loup vendredi 16 juin 2023. Mme Parisot remercie Mme Lahitte et la municipalité du soutien apporté dans l'organisation de ce projet.

5. **Projet Chorale inter degré pour les CM2** avec Pierre BARABAN professeur de musique au collège des Molières. Les élèves de CM2 seront accompagnés par Simon Bolzinger dans la préparation et l'apprentissage des chants de cette chorale. Ils participeront au projet musical de l'école mais auront moins de chants à apprendre.

L'équipe enseignante remercie les parents volontaires qui accompagnent les sorties.

12 – EPS

Piscine

Chaque classe bénéficiera cette année d'une séance de natation hebdomadaire de 40 minutes pendant un semestre. Les séances sont assurées par des MNS et les enseignants.

Rencontres USEP

Chaque classe est affiliée à l'USEP et tous les élèves sont licenciés.

Toutes les classes ont participé à la randonnée pédestre aujourd'hui 14 octobre. D'autres moments sportifs seront prévus pour cette année scolaire et notamment une rencontre athlétisme au mois de novembre.

EPS

Les élèves bénéficient de séances d'EPS encadrées conjointement par les enseignants et Monsieur Mawën Behillil animateur sportif, dans le gymnase Petite rue verte et ponctuellement dans l'ancien gymnase rue des Lauriers. L'école est labellisée « Génération 2024 » dans la perspective des JO.

Le projet EPS de l'année prévoit plusieurs cycles répartis sur les périodes de l'année :

Cycle 2 : Athlétisme / activités cirque/ jeux collectifs avec ballons/ sports d'opposition/ activité rollers/ activité escalade

Cycle 3 : Athlétisme/ activités acrobatiques/ sports collectifs avec ballons/ badminton/ activité cyclisme/ activité escalade

12 –Points mairie

Travaux

Réalisés durant les congés d'été

- Travaux d'entretien courants
- Installation de serrures à badges

Le téléphone de l'école est en partie hors service : il est possible de recevoir des appels mais pas d'en passer. Les services techniques ont été prévenus le 4 octobre 2022. La ligne actuelle ne sera pas remise en service. Une nouvelle ligne passant par la box va être ouverte avec un changement de numéro d'appel.

Plan de relance numérique

La municipalité a répondu à un appel à projet lancé par le gouvernement afin de doter les écoles du Perray d'équipement numérique : matériel, ressources et accompagnement à la prise en main. Le projet financé par la municipalité et des subventions de l'état a permis l'équipement par la société Seine et Yvelines numérique du matériel suivant pour l'école :

- Déploiement d'une classe mobile de 20 tablettes I-pad (13 tablettes élèves + 7 tablettes enseignants) ainsi que d'une borne WIFI mobile
- Changement de deux PC de classe (Mme Wantiez et Mme Luizard)
- Achat d'une imprimante pour le bureau de direction –installation prévue en novembre
- Equipement d'un PC portable pour le bureau de direction
- Déploiement et utilisation prévue en novembre de l'ENT (espace numérique de travail) OZE avec :
 - Accès à un cahier de texte numérique et à des ressources numériques
 - accompagnement de la vie scolaire : agendas, documents
 - communication : messagerie, informations des personnels et des familles

Cadre d'utilisation du numérique dans l'école :

L'apprentissage des compétences numériques vise à permettre un usage raisonnable et responsable des outils et des services numériques par les élèves et s'inscrit dans :

Un cadre légal de protection

1. Dispositif de filtrage : L'école est équipée d'un dispositif de filtrage des sites consultés sur internet pour permettre aux enseignants de travailler sereinement et assurer une protection des élèves vis-à-vis des contenus inappropriés.
2. La protection des élèves face aux ondes WIFI
Dans le but de protéger les enfants des risques de l'exposition aux champs électromagnétiques la France a adopté le 9 février 2015 la loi n° 2015-136 relative à la sobriété, à la transparence, à l'information et à la concertation en matière d'exposition aux ondes électromagnétiques. La « Loi Abeille », du nom de la députée qui a défendu le document, vise donc à réduire l'exposition des enfants aux ondes électromagnétiques en prévoyant la désactivation des dispositifs Wifi dans les écoles en dehors des activités pédagogiques qui les nécessitent.
L'école est équipée d'une borne WIFI mobile qui sera désactivée hors utilisation.
De plus, au niveau de l'information et de la prévention, un pictogramme placé à l'entrée de l'école signalera l'existence d'un accès WIFI.

Le cadre des programmes scolaires

3. *Un cadre de référence des compétences numériques* : le CRCN
Ce cadre de référence entré en vigueur à la rentrée scolaire 2019 définit les compétences numériques et leurs niveaux de maîtrise.
C'est un référentiel à destination des élèves de l'école primaire, du collège et du lycée entre autres qui donne lieu à une certification des compétences numériques en fin de cycle 4 et au cycle terminal du lycée.
4. Les compétences numériques seront travaillées dans les classes du CP au CM2, à travers les enseignements en lien avec les programmes scolaires.
Chaque enseignant intégrera l'utilisation des tablettes dans le fonctionnement de sa classe selon ses propres choix pédagogiques et organisationnels en lien avec les programmes d'enseignement. Des créneaux d'utilisation seront définis pour les sept classes de l'école.

Le continuum école-collège

5. Le collège de secteur Les Molières aux Essarts le Roi utilise l'ENT PRONOTE
6. Tous les élèves de sixième sont équipés de tablettes

12 – Dates de l'année

- Dates des prochains conseils d'école :
Vendredi 10 février 2022 à 18h
Vendredi 23 juin 2022 à 18h

Clôture de la séance à 20h30.

Présidente du Conseil d'Ecole
Véronique Parisot

Secrétaire de séance
Céline Guillemot